

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020**

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 20/11/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14 + 1

Votants : 14 + 1

Le vendredi 27 novembre 2020 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de madame le maire, Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Martinet Céline, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhate Olivier

Absente excusée ayant donné procuration

Stéphanie Breyton a donné procuration à Jean-Luc Besson

Sylvie Boistard est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Approbation du choix du scénographe pour le projet d'extension et de requalification du musée de l'ours des cavernes

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal de l'audition des 2 scénographes pour le projet d'extension et de requalification du Musée de l'Ours des Cavernes. Cette audition s'est déroulée en visio-conférence. Les missions confiées sont :

- Le concept et l'esquisse.
- L'avant-projet sommaire.
- L'avant-projet détaillé.
- Le projet définitif.
- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises.
- L'assistance à la passation des contrats de travaux.
- La direction de l'exécution des travaux.
- L'assistance aux opérations de réception des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition des CHARRONS – 45 bis rue de la Mulatière – 42100 SAINT ETIENNE. Les frais d'honoraires sont de 45 741,00 € HT soit **53 289,20 € TTC**

Vote pour : 14 + 1
Délibération xxx-2020

II. Approbation du règlement de formation pour les agents communaux

Ce point a été reporté au prochain Conseil.

III. Répartition des charges de chauffage entre la commune, l'OPAC et l'AEP :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

1. Tarif chaleur commune et OPAC :

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur de l'OPAC de la Savoie pour le bâtiment de 8 logements « Le Rochat » et l'article 6.2 relatif à l'actualisation des tarifs R1 et R2.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité maintien les tarifs de la saison précédente pour cette nouvelle saison de chauffe d'octobre 2020 à juin 2021 soit :

- R1 : **66,23 € TTC/MWh**
- R2 : **79,06 € TTC /KW**

Vote pour : 14 + 1
Délibération xxx-2020

2. Tarif chaleur commune et AEP :

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur de l'AEP de la Savoie dans la salle « Le Rochat » et l'article 6.2 relatif à l'actualisation des tarifs R1.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité maintien les tarifs de la saison précédente pour cette nouvelle saison de chauffe d'octobre 2020 à juin 2021 soit :

- R1 : 66.23€ TTC/MWh

Vote pour : 14 + 1
Délibération xxx-2020

IV. Décision modificative budget communal :

Suite aux travaux sylvicoles réalisés par l'ONF, il en ressort une insuffisance de crédit dans le compte dédié à cette opération. Il convient de prendre dans les dépenses imprévues **900 €** manquant à cet investissement.

Vote pour : 14 + 1

Délibération xxx-2020

V. Questions diverses :

➤ Logo de la commune :

Ok pour lancer le concours auprès de la population avec 2 repas à l'auberge offerts au lauréat.

➤ Noël du personnel :

La date du lundi 21 décembre 2020 à 18h avait été maintenue. Néanmoins, au vu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de Noël du personnel cette année.

➤ Repas cantine le 18 décembre 2020 :

Si les inscriptions ne permettent pas un seul service, il faudra prévoir un 2^{ème} service avec la présence d'élus pour encadrer.

➤ Situation EMA :

Fermeture annoncée pour mise en sécurité. Les Présidents d'association seront informés puis des solutions alternatives seront réfléchies.

Il est maintenant possible pour les clubs de sports enfants de reprendre les cours en pleine air, en respectant les règles en vigueur.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 7 DECEMBRE 2020 A 19H30

Levée de la séance à 19h45

Fait à Entremont le Vieux,
Le 30 novembre 2020

Le Maire,
Anne LENFANT